

ANNEXES

ANNEXE I

INFORMATIONS À FOURNIR TOUS LES 3 MOIS¹ AU BUREAU SM2 CONCERNANT LES PESÉES DÉCENNALES DES NAVIRES DE PÊCHE DE 12 À 24 MÈTRES

DIRM	CSN	DEPUIS LE 1 ^{er} JANVIER 2018			
		Nombre de navires pesés	Nombre de navires pesés dans la tolérance	Nombre d'études de stabilité présentées en CRS	Nombre d'études de stabilité validées en CRS
MEMN	DK				
	BL				
	LH				
	RO				
	CN				
NAMO	BR				
	SM				
	LO				
	CC				
	SN				
SA	LR				
	BX				
MED	MA				
	ST				

¹ Le tableau est à fournir au chef du bureau SM2 de manière trimestrielle et avant le 15 du mois suivant (le 15 avril pour les 3 premiers mois de l'année, le 15 juillet pour le 6 premiers mois de l'année...)